



Formation « Membres du comité social et économique (CSE) » (21 heures – 3 jours)

(Formation obligatoire pour les élus CSE – Santé, Sécurité & Conditions de Travail)

I. Personnel concerné

- Membres élus du CSE, titulaires et suppléants.
- Représentants de proximité.
- Responsables RH ou prévention.

II. Prérequis

Aucun.

III. Objectifs

À l’issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les missions, rôles et pouvoirs du CSE.
- Maîtriser les obligations légales en santé, sécurité et conditions de travail.
- Analyser les risques professionnels.
- Participer activement au dialogue social et aux inspections.
- Contribuer à la prévention et à l’amélioration des conditions de travail.

IV. Contenu de la formation



❖ Programme détaillé sur 3 jours

Jour 1 — Fonctionnement et cadre légal du CSE

A. Création et fonctionnement du CSE

- Mise en place du CSE.
- Composition, mandats, heures de délégation.
- Moyens du CSE, budget, communication.

B. Rôles & missions

- Consultation & information.
- Vigilance sur les conditions de travail.
- Organisation des réunions obligatoires.

C. Relations avec l'employeur

- Délibérations, PV, négociation.
- Obligations juridiques réciproques.

Jour 2 — Santé, sécurité et conditions de travail

A. Cadre réglementaire

- Responsabilité de l'employeur.
- Document Unique (DUERP).
- Risques professionnels : incendie, RPS, TMS, chimique, électrique.

B. Rôle du CSE en matière de prévention

- Analyse des situations à risques.
- Inspections, enquêtes après incident.
- Signalement et traçabilité.

C. Droit d'alerte

- Danger grave et imminent.
- Procédures obligatoires.

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385



Jour 3 — Mise en situation & outils pratiques

A. Analyse d'accident de travail

- Méthodologie.
- Recherche des causes.
- Rapport d'enquête.

B. Construction d'un plan d'action CSE

- Priorisation.
- Actions correctives.
- Suivi et reporting.

C. Fonctionnement quotidien

- Rédaction de PV, courriers, alertes.
- Gestion des conflits.
- Préparation des réunions.

V. Attestation

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385

Page 3 sur 3